

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 27 juillet 2012 portant délégation de signature
pour l'Office français de l'immigration et de l'intégration**

NOR : *INTV1231146S*

Le directeur général par intérim de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6, L. 8253-1 et L. 8253-6;

Vu le décret n° 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination: « Office français de l'immigration et de l'intégration » à la dénomination: « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations »;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2012 portant nomination du directeur général par intérim de l'Office français de l'immigration et de l'intégration;

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Carole LELEU, directrice générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement et dans le cadre des textes en vigueur, tous actes ou décisions relatifs au domaine d'attribution de ses fonctions, à savoir la promotion de l'immigration professionnelle, et notamment ceux relatifs à:

- la mise en œuvre et au développement de l'offre de service de l'OFII en direction des partenaires de l'office en matière d'immigration professionnelle;
- la définition et la coordination des instruments et modes opératoires de la promotion de l'immigration professionnelle pour le réseau des directions territoriales et des représentations de l'office à l'étranger;
- l'emploi international.

Article 2

La décision n° 2008-295 du 17 octobre 2008 est abrogée.

Article 3

La directrice générale adjointe, le directeur de la synthèse budgétaire, du contrôle de gestion et de l'administration générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait le 27 juillet 2012.

JEAN-LUC FRIZOL